



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES  
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 27 FEVRIER 2023**

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

**DELIBERATION N°2023-018 : CHOIX DES MODALITÉS DE VOTE POUR LA SÉANCE - APPROUVEE**

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 27 février 2023 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

**DELIBERATION N°2023-019 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2023 - APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 25 janvier 2023.

**DELIBERATION N°2023-020 : CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT 2022-2027 - APPROBATION DU CONTRAT A INTERVENIR AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL - APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve les termes du projet de Contrat Cantal Développement 2022-2027 à intervenir avec le Conseil Départemental et le programme d'actions de Saint-Flour Communauté, tels qu'annexés à la délibération et autorise Madame le Président à signer ledit contrat et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

**DELIBERATION N°2023-021 : MOBILITES - AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR LA MISE EN PLACE DE DESSERTES LOCALES SAISONNIERES - APPROUVEE**

Le Conseil Communautaire approuve l'avenant à la convention de délégation de compétence avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes telle qu'annexée à la délibération et autorise Madame le Président à signer tous documents afférents à cet avenant.

**DELIBERATION N°2023-022 : PRÉPARATION DES REPAS PORTÉS À DOMICILE - AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC LE CCAS DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR - APPROUVEE**

Le Conseil Communautaire approuve les termes des avenants n°2 (en annexe de la délibération) aux conventions relatives à la préparation des repas à domicile avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Flour et autorise Madame le Président à signer lesdits avenants au nom de Saint-Flour Communauté et à engager les dépenses afférentes.

**DELIBERATION N°2023-023 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) DU BASSIN VERSANT DU BÈS - MISE EN ŒUVRE DE LA QUATRIEME TRANCHE DE TRAVAUX 2023-2024 - APPROUVEE**

Le Conseil Communautaire

✚ Approuve les termes de l'annexe opérationnelle à la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du PPG du bassin versant du Bès, sur le territoire de Saint-Flour Communauté à conclure avec le SMAG PNR Aubrac ;

✚ Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 ;

✚ Autorise Madame le Président à signer ladite convention, à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2023-024 : CONVENTION CONSTITUTIVE DE L'ENTENTE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN BROMME, SINIQ ET GOUL - APPROUVEE**

Le Conseil Communautaire

- Approuve la création d'une entente entre la Communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène, la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès, la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère et Saint-Flour Communauté ;
- Approuve la convention constitutive de « l'Entente du bassin Bromme, Siniq et Goul » jointe à la délibération ;
- Autorise Madame le Président à signer ladite convention, à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 ;
- Décide de désigner Monsieur Jean-Marc BOUDOU en tant que représentant titulaire de Saint-Flour Communauté au sein de l'Entente et Madame Céline CHARRIAUD en tant que représentant suppléant.

#### **DELIBERATION N°2023-025 : CONTRAT TERRITORIAL VERT ET BLEU ALAGNON 2017/2022 APPROBATION TRANCHE DE TRAVAUX 2023 - APPROUEE**

Le Conseil Communautaire

- Décide de confier au SIGAL la mise en œuvre du programme de travaux berges/lit/ripisylve 2023 rattachés au Contrat Territorial Vert et Bleu Alagnon 2017-2022;
- Approuve le plan de financement prévisionnel 2023 relatif au programme de travaux berges/lit/ripisylve à mener sur le cours d'eau de l'Arcueil par le SIGAL ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 ;
- Autorise Madame le Président à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme de travaux berges/lit/ripisylve 2023 ;
- Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

#### **DELIBERATION N°2023-026 : DECHETTERIES - CONVENTION AVEC ECOLOGIC POUR LA COLLECTE DES ARTICLES DE SPORT/LOISIRS ET ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE THERMIQUES - APPROUEE**

Le Conseil Communautaire approuve les projets de conventions avec ECOLOGIC pour la collecte séparée des déchets issus des Articles de Sport/Loisirs et des Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques et autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce contrat.

#### **DELIBERATION N°2023-027 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2022 - APPROUEE**

Le Conseil Communautaire

- Décide de mettre à jour le tableau des effectifs au 31 décembre 2022, dans les conditions décrites-ci-dessous :

Grade	Poste	POURVUS						NON POURVUS	
		Titulaires / stagiaires	C.D.I.	C.D.D.	Contrats de projet	Contrats Aidés	Cont. Apprentissage	Titulaires	Non Titulaires
<b>Filière Technique</b>									
Ingénieur principal	100.00%	1							
Ingénieur	100.00%	5		3			2		
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100.00%	3							
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100.00%	1							
Technicien	100.00%			2	1				
Agent de maîtrise principal	100.00%	3							
Agent de maîtrise	100.00%	4							
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100.00%	10							
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	42.86%	1							

Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100.00%	13							
Adjoint technique	100.00%	16	1	2					
Adjoint technique	28.57%	1							
Adjoint technique (poste 35 h pourvu à 12 h 30)	35.71%	1							
P.E.C.	57.14%					1			
<b>Filière Administrative</b>									
Attaché territorial	100.00%	3	1	5					
Attaché territorial	50.00%				1				
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100.00%	2							
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100.00%	1							
Rédacteur	100.00%	2							
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	100.00%	3							
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35.00%	1							
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100.00%	6							
Adjoint administratif	100.00%	4							
Adjoint administratif	88.57%	1							
Adjoint administratif	100.00%			3	1				
Adjoint administratif	80.00%			1					
<b>Filière Sportive</b>									
Éduc. des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100.00%	1							
Éduc. des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100.00%	2							

Grade	Poste	POURVUS						NON POURVUS	
		Titulaires / stagiaires	C.D.I.	C.D.D.	Contrats de projet	Contrats Aidés	Cont. Apprentissage	Titulaires	Non Titulaires
<b>Filière animation</b>									
Animateur principal de 1ère classe	100.00%	2							
Animateur	100.00%	3							
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100.00%	1							
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	71.43%	1							
Adjoint d'animation	100.00%	4							
<b>Filière Culturelle - Patrimoine</b>									
Attachée de conservation	100.00%	1	2	1					
Attachée de conservation	80.00 %				1				
Adjoint du patrimoine	71.00%	1							
<b>Filière Culturelle - Artistique</b>									
Professeur d'enseignement artistique	100.00%		1						
Assist d'enseiq. Art. principal de 1ère	75.00%	1							
Assist d'enseiq. Art. principal de 1ère	52.50%	1							
Assist d'enseiq. Art. principal de 1ère	32.50%	1							
Assist d'enseiq. Art. principal de 2ème	100.00%			2					
Assist d'enseiq. Art. principal de 2ème	82.50%			1					
Assist d'enseiq. Art. principal de 2ème	50.00%			2					
Assist d'enseiq. Art. principal de 2ème	47.50%			1					
Assist d'enseiq. Art. principal de 2ème	32.50%		1						
Assist d'enseiq. Art. principal de 2ème	32.50%			1					
Assist d'enseiq. Art. principal de 2ème	25.00%			1					
Assist d'enseiq. Art. principal de 2ème	10.00%			1					
Assist d'enseiq. Art. principal de 2ème	8.75%			1					
<b>Filière Sociale</b>									
Agent social principal 2ème classe	100.00%	1							

<b>Total</b>	102.00	6.00	27.00	4.00	1.00	2.00	0.00	0.00
	<b>142.00</b>							

- ✚ Décide d'inscrire au budget de Saint-Flour Communauté les crédits correspondants ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer tout acte y afférent ;
- ✚ Décide de charger Madame le Président de veiller à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2023-028 : AVANCEMENT DE GRADE - RATIO PROMU-PROMOUVABLE POUR L'ANNEE 2023 - APPROUVEE**

Le Conseil Communautaire

- ✚ Fixe le taux de promotion d'avancement de grade pour l'année 2023 au ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 % :

Grade	Grade d'avancement	Nb	Ratios
-------	--------------------	----	--------

		d'agents	2023
<b>Filière Technique</b>			
Ingénieur principal	<b>Ingénieur en chef hors classe</b>	1	100%
Ingénieur	<b>Ingénieur principal</b>	5	100%
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Ingénieur</b>	3	100%
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	1	100%
Technicien	<b>Technicien principal de 2<sup>nde</sup> classe</b>	0	100%
Agent de maîtrise principal	<b>Technicien</b>	3	100%
Agent de maîtrise	<b>Agent de maîtrise principal</b>	4	100%
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Agent de maîtrise</b>	11	100%
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Agent de maîtrise</b>	13	100%
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe</b>		100%
Adjoint technique	<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	18	100%
<b>Filière Administrative</b>			
Attaché	<b>Attaché principal</b>	3	100%
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Attaché</b>	2	100%
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	1	100%
Rédacteur	<b>Rédacteur Principal de 2<sup>nde</sup> Classe</b>	2	100%
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Rédacteur</b>	4	100%
Adjoint administratif principal 2 <sup>nde</sup> classe	<b>Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	6	100%
Adjoint administratif	<b>Adjoint administratif principal de 2<sup>nde</sup> classe</b>	5	100%
<b>Filière Sportive</b>			
Éducateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Conseiller APS</b>	1	100%
Éducateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Éducateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	2	100%
Éducateur des APS	<b>Éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	0	100%
<b>Filière animation</b>			
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Attaché</b>	2	100%
Animateur principal de 2 <sup>nde</sup> classe	<b>Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	0	100%
Animateur	<b>Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	3	100%
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Animateur</b>	1	100%
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>nde</sup> classe	<b>Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	1	100%
Adjoint d'animation	<b>Adjoint d'animation principal de 2<sup>nde</sup> classe</b>	4	100%
<b>Filière Culturelle -</b>			
Attaché de conservation	<b>Conservateur du patrimoine</b>	1	100%
Adjoint du patrimoine	<b>Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>nde</sup> classe</b>	1	100%
<b>Filière Culturelle - Artistique</b>			
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Professeur d'enseignement artistique</b>	3	100%
<b>Filière sociale</b>			
Agent social principal de 2 <sup>nde</sup> classe	<b>Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	1	100%
<b>TOTAL</b>		<b>102</b>	

- ✚ Précise que même si le ratio d'avancement est défini à 100 %, l'autorité territoriale reste libre de nommer ou non l'agent promouvable en lien avec les lignes directrices de gestion (LDG) ;
- ✚ Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- ✚ Autorise l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- ✚ Décide de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **DELIBERATION N°2023-029 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ADJOINT ADMINISTRATIF - APPROUVEE**

Le Conseil Communautaire

- ✚ Décide de créer 1 emploi permanent, à temps non complet (28/35ème) relevant du grade d'adjoint administratif, à compter du 9 mars 2023 ;
- ✚ Autorise Madame le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifié par l'article L332-8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, les agents non titulaires selon les modalités définies dans la délibération ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ces embauches (contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;
- ✚ Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

#### **DELIBERATION N°2023-030 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - COORDINATEUR(TRICE) DE LA POLITIQUE EDUCATIVE ET SOCIALE - APPROUVEE**

Le Conseil Communautaire

- ✚ Décide de créer 1 emploi permanent, à temps complet relevant du grade d'attaché territorial, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- ✚ Autorise Madame le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifié par l'article L332-8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, les agents non titulaires selon les modalités définies dans la délibération ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ces embauches (contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;
- ✚ Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

#### **DELIBERATION N°2023-031 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS INFOGRAPHISTE WEBMASTER - APPROUVEE**

Le Conseil Communautaire

- ✚ Décide de créer 1 emploi permanent, à temps complet relevant du grade de rédacteur territorial, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;
- ✚ Autorise Madame le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifié par l'article L332-8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, les agents non titulaires selon les modalités définies dans la délibération ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ces embauches (contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;
- ✚ Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

#### **DELIBERATION N°2023-032 : HARMONISATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - APPROUVEE**

Le Conseil Communautaire

- ✚ Décide d'harmoniser le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) appliqué depuis la création de Saint-Flour Communauté le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans les conditions définies dans la délibération;
- ✚ Autorise Madame le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE versée aux agents concernés, dans les conditions définies dans la délibération ;
- ✚ Décide d'inscrire au budget chaque année les crédits nécessaires ;
- ✚ Autorise Madame le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cet outil de pilotage des ressources humaines.

**DELIBERATION N°2023-033 : Décisions de la Présidente prises par délégation –  
INFORMATION**

A Saint-Flour, le 27 février 2023

Affiché le 6 mars 2023

La Présidente,

Céline CHARRIAU

